

PAYS DE MONTBÉLIARD

Après Laye Traoré, un autre Guinéen, Abakar Gassama, menacé d'expulsion

Boris MASSAINI



Les soutiens d'Abakar Gassama étaient réunis ce jeudi à l'amphithéâtre du Près la Rose. Photo ER /Boris MASSAINI

Abakar Gassama, qui était en apprentissage dans la restauration, a dû tout arrêter faute de papiers en règle. En cause, la provenance jugée douteuse de ses papiers d'identité. Un comité de soutien s'est créé, ainsi qu'une pétition en ligne, pour qu'il reste en France alors qu'il n'a plus de famille en Guinée.

Abakar Gassama, Guinéen de 19 ans, est arrivé en France à l'âge de 14 ans, en janvier 2016. C'est en novembre de la même année qu'il arrive dans le Doubs où il est confié à l'aide sociale à l'enfance du Département.

• **Un beau-père violent**

Son parcours est semé d'embûche. Un père décédé, il ne l'a jamais connu. Une mère remariée et un beau-père violent. « C'est lui qui m'a fait ça », raconte-t-il en dévoilant une partie de son corps. Il laisse apparaître ce qui ressemble à une ancienne mais grave brûlure. « Ma mère est partie au Sénégal [N.D.L.R. : avec sa petite sœur], je ne suis plus en contact avec elle. »

• **En apprentissage jusqu'à sa majorité**

Une fois arrivé dans le Doubs, « je ne parlais pas bien français, alors je suis allé à l'école UPE2A [N.D.L.R. : un dispositif destiné aux personnes dont la langue maternelle est étrangère] pour l'apprendre, pendant un an, au lycée Nelson-Mandela. »

Puis Abakar Gassama est en quête d'un apprentissage. C'est chose faite, dans la restauration à Montbéliard, en même temps que la préparation d'un CAP de cuisinier, au CFA de Bethoncourt. « J'ai travaillé au restaurant pendant un an. Et j'ai eu 18 ans... On a fait les demandes de papiers car en France, on ne peut pas travailler sans papiers. »

• **Recours rejetés, ses papiers mis en doute**

Réponse négative, pour le Guinéen, rapidement sous la menace d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), en juin 2019. Les recours

devant le tribunal administratif de Besançon, puis la cour d'appel de Nancy, sont rejetés.

• « Pas d'attaches familiales en France »

Principale raison : « La carte consulaire fournie par Monsieur Gassama ne pouvait être considérée comme une pièce d'identité », indique la préfecture du Doubs, décision du tribunal à l'appui, qui confirme donc la décision préfectorale. Une situation qui rappelle [celle de Laye Traore, l'apprenti boulanger de Besançon](#) dont l'employeur était en grève de la faim.

La situation personnelle d'Abakar, et son absence d'attache dans son pays d'origine, ont été pris en compte par la préfecture du Doubs, qui répond : « Célibataire, il ne justifie pas d'attaches familiales sur le territoire français et ne démontre pas qu'il serait isolé en cas de retour dans son pays d'origine, quand bien même son père serait décédé et qu'il n'aurait plus de lien avec sa mère. »

• Comité de soutien, pétition en ligne

Les recours ont permis à Abakar de repousser l'OQTF, cette fois fixée au 28 février 2021. Il a malgré tout intégré un autre CAP classique, dans la vente. « Aujourd'hui, j'ai beaucoup d'inquiétude, mais je suis très, très content de ce soutien », commente-t-il ce jeudi face au comité de soutien, réuni au Près la Rose de Montbéliard.

[Une pétition de soutien a été mise en ligne](#) sur le site Change.org. Syndicats, partis politiques et associations ont rejoint le comité. Ce jeudi, le conseiller régional et élu montbéliardais Eric Lançon a manifesté son soutien, et « Martial Bourquin, le maire d'Audincourt, s'est adressé au préfet pour demander la régularisation d'Abakar », a indiqué le comité.

